

Domaine de Fabrégas : changement de propriétaire

PATRIMOINE Le conseil général cède la bâtisse au conservatoire du littoral pour un million d'euros. La gestion et les travaux incomberont à la municipalité

La belle bâtisse endormie se prépare-t-elle enfin à retrouver de l'activité? Et qui plus est à accueillir du public? Un premier pas en ce sens vient en tout cas d'être accompli, avec l'accord intervenu en début de semaine entre le conseil général et le conservatoire du littoral.

« Le conservatoire s'est déclaré dès novembre 2009 d'accord pour racheter cette propriété, à condition qu'un gestionnaire en prenne la charge. La commune de La Seyne, en séance du conseil municipal, a depuis émis un avis favorable pour assumer la gestion du site », explique le conseiller général du canton sud, Gilles Vincent, qui a suivi le dossier « dès [son] élection ». Le conservatoire du littoral acquiert donc la bâtisse pour la somme d'un million d'euros « soit à peu près le prix pour lequel le conseil général l'avait acheté », selon Gilles Vincent. Les 45 hectares de la joutant (dits « les Moulières ») sont également transférés, sans contrepartie financière (1).

Un restaurant bio?

En menant ce dossier à son terme, Gilles Vincent a répondu à la volonté du président du conseil général, Horace Lanfranchi, de vendre le patrimoine inutilisé de l'instance départementale, apportant



Le conseiller général Gilles Vincent et l'adjoint aux infrastructures Claude Astore ont estimé « à la louche » le montant des travaux à un million d'euros. Ils seront à la charge de la commune. (Photo Eric Estrade)

quelques revenus financiers bien-venus en ces temps difficiles. Il a surtout satisfait une demande répétée des riverains des quartiers sud de voir valoriser ce site magnifique.

« Une concertation avec les associations concernées a mis en exergue il y a quelques mois une volonté générale de voir la bâtisse retrouver sa vocation agricole », ajoute le conseiller général. « Un projet d'agriculture bio conjoint avec des

chambres d'hôtes ou similaires, et un restaurant utilisant les produits bio avaient été retenus ».

Le maire de La Seyne ajoute à ce panier d'idées déjà bien garni « un projet pédagogique sur l'agriculture, avec des ateliers découvertes, par exemple ».

Marc Vuillemot voit là « un moyen de reloger un paysan ou une Amap (2) de l'agglomération éventuellement touchée par un changement d'affectation de ses terres, ou

d'installer un nouveau paysan ».

« Lors de la concertation, nous avons reçu cinq candidatures spontanées dont deux Amap », confie Gilles Vincent.

Travaux à venir

Mais avant de voir le domaine de Fabrégas reprendre vie, la commune devra toutefois mettre la main à la poche. En tant que gestionnaire, les travaux de remise

en état seront en effet à sa charge. « Le bâtiment a été globalement bien entretenu, estime Gilles Vincent. Il faut quand même visiblement refaire la toiture, et mettre le tout aux normes, notamment en matière d'isolation ». Le conseiller général et l'adjoint aux infrastructures Claude Astore avaient visité ensemble les lieux, et estimé « à la louche » le montant des travaux à un million d'euros. « Ils seront à la charge de la commune, répétait Marc Vuillemot, mais nous solliciterons bien sûr le soutien financier de nos partenaires habituels, tels que Toulon-Provence-Méditerranée, conseil général, conseil régional, etc. »

Les 45 hectares des Moulières jouxtant le domaine font également l'objet d'un ambitieux projet municipal de réhabilitation et de valorisation des nombreux vestiges hydrauliques s'y trouvant (moulin, canaux d'irrigation, bassin de récupération des eaux). Le patrimoine historique des quartiers sud verrait alors se réaliser un des projets les plus ambitieux qu'on ait vu depuis longtemps.

PHILIPPE ZAMARI
pzamari@varmatin.com

1. Le conseil général en avait fait l'acquisition grâce au produit de la taxe sur les espaces naturels sensibles. Il s'agit donc d'un transfert de gestion entre deux personnes publiques.

2. Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.